

Le budget

Un sous-comité du caucus du Québec, dont je suis membre de l'exécutif, s'est penché sur les programmes de dépenses fédérales et a soumis au ministre des Finances des propositions permettant d'assainir les dépenses publiques. Il s'agissait d'apporter une nouvelle perspective dans l'administration des services gouvernementaux.

Le travail des députés et sénateurs québécois a porté fruit, si on en juge par le dernier Budget fédéral. En effet, plusieurs recommandations du comité des dépenses du caucus conservateur du Québec ont été retenues, particulièrement dans le domaine des compressions des dépenses, mais aussi dans les secteurs visant à promouvoir une justice et une responsabilité sociale, à encourager la reprise économique et à favoriser l'investissement, l'initiative et l'emploi.

Tout d'abord, la mesure dont nous sommes le plus fiers, c'est la baisse d'impôt. Nos concitoyens nous ont répété à maintes reprises qu'ils étaient écrasés par le poids des taxes. Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 1992, la surtaxe fédérale des particuliers passera de 5 p. 100 à 4 p. 100 ce qui signifie que pas moins de 4,7 millions de Québécois bénéficieront d'une réduction de leurs impôts. Qui plus est, cette surtaxe diminuera encore de 1 p. 100 dès le 1^{er} janvier 1993.

Toujours au titre des compressions des dépenses, les recommandations des députés du Québec entraîneront des réductions des dépenses de un milliard de dollars en 1992-1993 et de plus de sept milliards sur cinq ans. Entre autres, tel que suggéré par les députés, les dépenses du ministère de la Défense nationale seront réduites de 2,2 milliards de dollars en cinq ans. Des terrains et des propriétés du ministère de la Défense et du ministère des Travaux publics qui ne sont pas requis seront mis en vente.

Le ministre des Finances a aussi retenu notre proposition de réviser les pratiques en ce qui concerne les déplacements. Dorénavant, les députés, les sénateurs et les hauts fonctionnaires ne pourront plus voyager en première classe.

Une de nos plus importantes suggestions portait sur la réduction du nombre de cadres supérieurs à l'emploi de l'État. Cela s'est concrétisé par la privatisation, la fusion, le report ou simplement l'abolition de 46 agences gouvernementales et comités consultatifs. De plus, les budgets de fonctionnement des ministères, excluant les salaires, seront réduits de 3 p. 100.

Le nombre de publications gratuites distribuées par les ministères sera réduit. Les installations et les rénovations du ministère des Travaux publics seront aussi grandement diminuées.

Finalement, les délégations envoyées à l'étranger seront restreintes.

Telles sont, en gros, les mesures qui ont été retenues parmi celles proposées par les députés du Québec. Mais d'autres, tout aussi importantes, seront mises en oeuvre pour réduire les impôts et stimuler le secteur de l'habitation, pour réduire la taille du gouvernement et améliorer les services aux Canadiens.

Enfin, le Budget déposé continue sur la voie de la réduction du déficit qui sera ramené à 27,5 milliards de dollars l'an prochain et diminuera constamment par la suite.

D'autres mesures importantes concernant la famille permettront de revaloriser cette institution qui est au coeur de tout tissu social sain.

• (1610)

Pour les ménages canadiens, finie la discrimination basée sur le statut civil. Désormais, les conjoints mariés et les conjoints de fait bénéficieront du même traitement fiscal. Nous éliminerons les désavantages que subissait jusqu'ici la famille traditionnelle. Suite à nos recommandations, le ministre des Finances a en effet décidé d'abolir les distinctions qui faisaient qu'un couple marié devait payer plus d'impôt qu'un couple en union libre.

Les allocations familiales pour les couples à revenu élevé seront éliminées. Au niveau de la justice et de la responsabilité sociale, les députés québécois ont, encore une fois, eu un poids important. Une prestation fiscale unique pour enfants, versée chaque mois, remplacera la gamme actuelle de mesures en faveur de la famille et orientera l'aide vers les familles à revenu faible ou moyen. Cela se traduira par une augmentation de 400 millions de dollars de l'aide financière accordée aux enfants, laquelle passera donc de 4,5 à 4,9 milliards de dollars.

Mais il ne s'agit là que de quelques-unes des mesures prises, et il va sans dire que d'autres se sont ajoutées pour favoriser une reprise vigoureuse.

En conclusion, monsieur le Président, le Budget permet de réduire les dépenses pour ainsi diminuer les impôts et encourager la reprise. Il assure également une baisse substantielle du déficit en 1992-1993 et une diminution constante par la suite. Il en résulte un Budget qui redonne confiance dans l'économie canadienne, tout en protégeant nos programmes sociaux.

L'opposition peut nous reprocher bien des choses, mais certainement pas de manquer de cohérence et de continuité dans notre façon d'administrer les deniers publics.

Le gouvernement conservateur poursuit son plan. Le Budget 1992 vise à garder le cap sur un avenir meilleur, une croissance renouvelée et durable, la création d'emplois et la réduction du déficit. Depuis sept ans, nous avons réussi à assainir les finances publiques et nous avons repris le contrôle de nos dépenses.